

D. Fonteius Fronto, Proconsul de Lycie-Pamphylie

Michel Christol et Thomas Drew-Bear

LE NOM DE CE SÉNATEUR est connu depuis peu par le texte d'une borne milliaire de la *Vie Sébasté* au village de Boğaziçi, localité sise au Sud du Lac de Burdur sur les hauts plateaux pisidiens (voir la carte fig. 1). D. H. French en fournit d'abord une brève notice, avant de publier le texte d'une façon plus complète quelques années plus tard.¹ Selon French, la gravure est maladroite et les lettres mal conservées.² Mais il ne donne aucune photographie, ni de la pierre ni d'un estampage. Il présente le texte ainsi:

Imp(erator) Caesar M(arcus) Aurelius Ant-
toni(n)us³ Aug(ustus) Armeniacus
p(ontifex) m(aximus) trib(unicia) pot(estate) XIX imp(erator)
4 II co(n)s(ul) III
et Imp(erator) Caes(ar) L(ucius) Aurelius
Verus Aug(ustus) Armeniacus
p(ontifex) m(aximus) trib(unicia) pot(estate) V imper(ator) II
8 co(n)s(ul) III ^{vac} per
D(ecimum) Fonteium Frontonem proco(n)s(ulem)
[- - - -]

A la ligne 7 la mention du grand pontificat pour Lucius Verus est irrégulière: il ne fut revêtu que du pontificat, d'où le titre de *pontifex* qu'il porte dans le texte de l'inscription gravée après sa mort au mausolée d'Hadrien (*CIL* VI 991 [*ILS* 369]). Mais, le

¹ D. H. FRENCH, *AnatSt* 26 (1976) 11sq; "D. Fonteius Fronto, proconsul (of Asia)," *ZPE* 29 (1978) 211sq. Le texte est mentionné aussi dans *Roman Roads in Asia Minor* II.1 (Oxford 1989: ci-dessous 'French, *Roads*') 102 no. 268.

² Cet auteur communique les mesures suivantes: h. 1,84; diam. (au sommet) 0,329; h. l. 0,035.

³ *Sic* French.

plus souvent, dans ses titres le pontificat est omis.⁴ Toutefois on trouve mention du grand pontificat par exemple dans une inscription de Narbonne (*CIL* XII 4344 [*ILS* 6965]) et dans un document de Locres (*CIL* X 17 [*ILS* 361]). L'inscription de D. Fonteius Fronto sera donc à verser au dossier des irrégularités dans la titulature impériale de Lucius Verus.⁵ Plus encore, la mention d'un troisième consulat pour Lucius Verus à la ligne 8 est également irrégulière, car ce prince fut consul pour la deuxième fois en 161 et pour la troisième fois en 167.⁶ Dans la même ligne, l'absence d'indication du titre de *proconsul* pour Lucius Verus est fréquente mais elle aussi irrégulière, car le prince se trouvait alors en expédition. En revanche, ce titre apparaît sur l'autre milliaire de Lycie-Pamphylie dont il sera question ci-dessous. Toutes ces irrégularités pourraient s'expliquer par une transposition servile d'éléments de la titulature de Marc-Aurèle dans celle de Lucius Verus.

Cette inscription est datée de l'intervalle 10 XII 164–9 XII 165, conformément au comput des puissances tribuniciennes des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus, présentés comme responsables de la réfection de la route. D. Fonteius Fronto n'apparaissant que comme leur agent. De plus, les souverains portent tous deux le *cognomen devictarum gentium* de *Armeniicus*, que Lucius Verus reçut dès l'automne 163 mais que Marc-Aurèle, qui était resté à Rome, ne prit qu'en 164 ap. J.-C.⁷ En revanche, comme aucun n'a reçu la troisième acclamation de victoire *IMP III*, et comme Lucius Verus ne porte pas le titre de *Parthicus Maximus*, nous sommes probablement avant août-septembre 165.⁸ On peut donc placer, selon toute vraisemblance, ce milliaire dans la première moitié de l'année 165 ap. J.-C.

Dans son bref commentaire, French a considéré ce sénateur comme proconsul de la province d'Asie, et a cru pouvoir déga-

⁴ *CIL* IX 16 (*ILS* 359), III 1450 (*ILS* 370), XVI 123; M. Roxan, *Roman Military Diplomas 1954–1977* (Londres 1978) nos. 63sq.

⁵ Cf. sur ce problème T. Mommsen, *Droit public* V (Paris 1896) 418.

⁶ A. DEGRASSI, *I fasti consolari dell'impero romano del 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo* (Rome 1952: ci-dessous 'Degrassi') 45, 47.

⁷ A. Birley, *Marcus Aurelius* (Londres 1966) 172, 175sq; D. Kienast, *Römische Kaisertabelle: Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie* (Darmstadt 1990) 139, 144.

⁸ Sur ces titres et éléments de la titulature impériale voir Birley (*supra* n.7) 189, 195; Kienast (*supra* n.7).

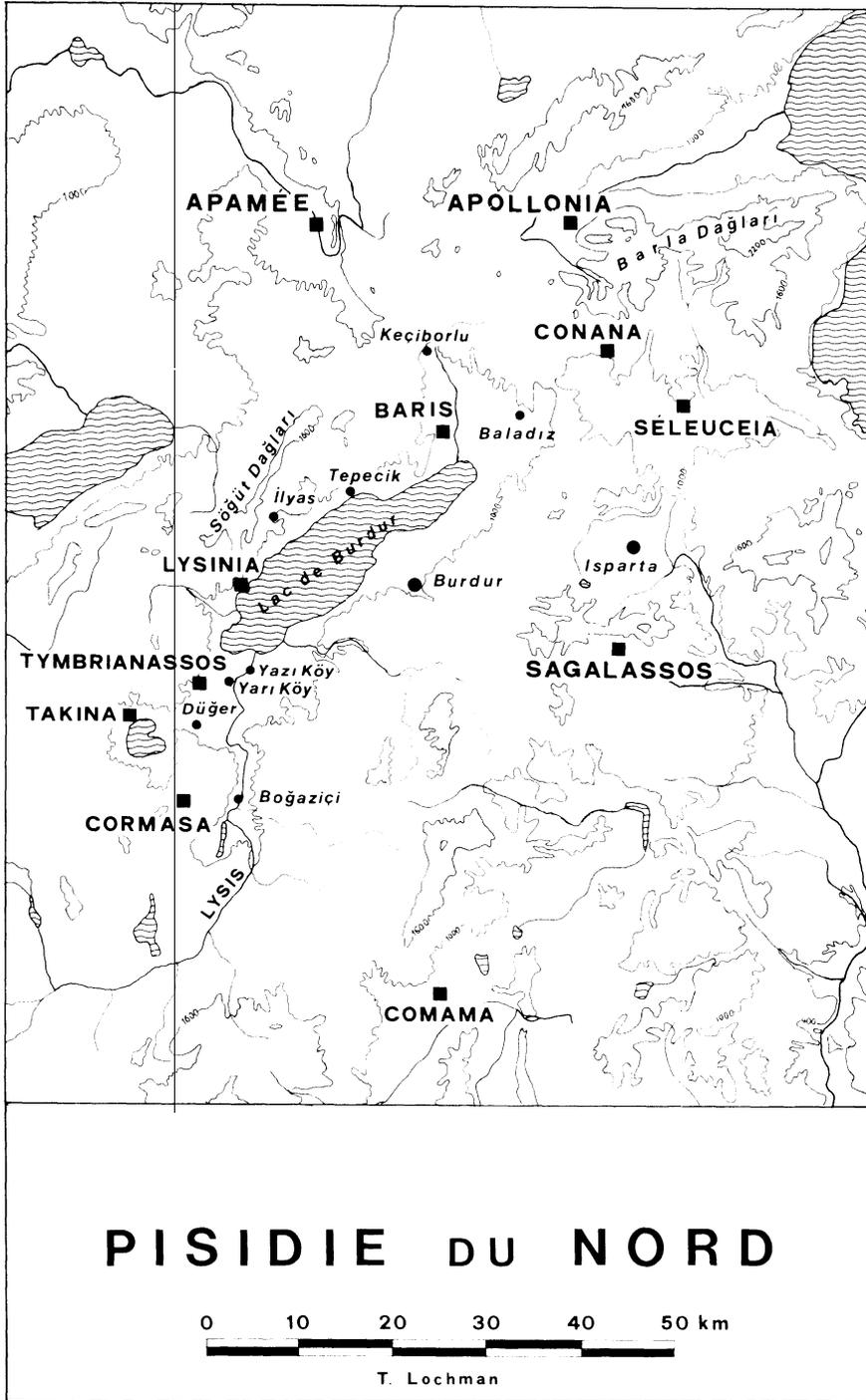


Figure 1: Pisidie du Nord

ger, à partir de cette supposition, quelques caractéristiques de sa carrière. D. Fonteius Fronto aurait exercé le consulat en 150/1 ap. J.-C., puisque l'on sait que, dans la carrière des sénateurs, un intervalle de quatorze à quinze ans séparait d'habitude le consulat, qu'il soit ordinaire ou suffect, des grands proconsulats d'Afrique ou d'Asie.⁹

Ces éléments prosopographiques furent acceptés par divers auteurs qui eurent à traiter de l'histoire administrative de l'Empire à cette période.¹⁰ C'est ainsi que Alföldy (379), dans une addition à son livre sur les consuls de l'époque antonine, consacra à D. Fonteius Fronto une brève notice, afin de présenter sa carrière suivant le schéma établi par French, mais en lui faisant subir de légères modifications: alors que son prédécesseur avait choisi comme année proconsulaire l'intervalle 164–165, Alföldy préférait retenir la période 165–166, d'après sa reconstruction des fastes provinciaux.¹¹ De même, B. E. Thomasson l'enregistra parmi les proconsuls d'Asie.¹² *A contrario*, en ne retenant pas ce personnage pour ses listes de sénateurs ayant exercé des responsabilités en Anatolie dans les provinces autres que l'Asie, B. Rémy¹³ admettait lui aussi ce qui était devenu l'opinion commune.¹⁴

⁹ Pour l'époque antonine on se référera à W. Eck, *ZPE* 18 (1975) 92sq; G. ALFÖLDY, "Consuls and Consulars under the Antonines: Prosopography and History," *AncSoc* 7 (1976) 295sq, et *Konsulat und Senatorenstand unter den Antoninen* (Bonn 1977: ci-dessous 'Alföldy') 111sq. Mais certains intervalles sont plus courts: voir Christol, *MEFRA* 98 (1986) 151 n.48.

¹⁰ Ils furent repris déjà dans *AE* (1978) 788.

¹¹ Alföldy 216, 278sq. Mais les éléments chronologiques que fournit le texte (voir ci-dessus) rendent quasiment impossible d'adopter cette solution.

¹² B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium* (Göteborg 1984–90: ci-dessous 'Thomasson') I 26 (Asia), col. 230 no. 148, propose l'année 164–165, on sans hésiter: "vereor ne in vol. II ... nimis praeceps eum a. 164–165 posuerim."

¹³ Voir B. RÉMY, non seulement *L'évolution administrative de l'Anatolie aux trois premiers siècles de notre ère* (Lyon 1986: ci-dessous 'Evolution'), *Les fastes sénatoriaux des provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire* (Paris 1988: ci-dessous 'Fastes'), *Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire* (Istanbul 1989: ci-dessous 'Carrières'), mais aussi "L'activité des fonctionnaires sénatoriaux dans la province de Lycie-Pamphylie au Haut-Empire d'après les inscriptions," *De Anatolia Antiqua* I (1991) 151–82.

¹⁴ D'autant plus que pour certains auteurs, qui considéraient que la Lycie-Pamphylie ne pouvait être, durant le règne conjoint de Marc-Aurèle et Lucius Verus, une province du Sénat et du Peuple romain, la mention d'un proconsul

Souignons pourtant que cette interprétation repose essentiellement sur la localisation géographique de la trouvaille. Le premier éditeur a estimé sans hésitation que le milliaire portant cette inscription avait été érigé à l'intérieur des limites de la province d'Asie, et à la suite ce postulat ne fut jamais contesté. Mais est-ce vrai?

Le lieu de trouvaille fait partie de la Pisidie définie au sens géographique.¹⁵ Or les hauts plateaux pisidiens furent d'abord rattachés à la province de Galatie. N'oublions pas, en effet, que sur le site de Boğaziçi lui-même fut découvert un milliaire du gouverneur Cornutus Aquila¹⁶ rappelant la création de la *via Sébasté*,¹⁷ tracée jusqu'aux limites méridionales de la Galatie augustéenne. C'est pourquoi l'on admet justement qu'à cette époque la province, créée après la suppression de l'état client d'Amyntas, englobait dans ses limites ces hauts plateaux, où avaient été fondées plusieurs colonies de citoyens romains.¹⁸

Mais ensuite cette région passa dans la province de Lycie-Pamphylie. Plusieurs auteurs, à la suite de W. M. Ramsay, datent de l'époque flavienne ce changement des limites admini-

devait nécessairement se référer à la province d'Asie: voir Thomasson cols. 282sq sous l'anonyme no. 42 pour le statut de la province. Cf. notre discussion de ce problème ci-dessous avec les notes 53, 57, 58.

¹⁵ Voir X. de Planhol, *De la plaine pamphylienne aux lacs pisidiens* (Paris 1958) 17sq, 24-29.

¹⁶ Ce milliaire fut signalé par FRENCH, "The Roman Road System of Asia Minor," *ANRW* II.7.2 (Berlin 1980: ci-dessous 'Road System') 727 ("unpublished"), puis enregistré par cet auteur dans *Roads* 102 no. 267, et mentionné encore dans *ZPE* 29 (1978) 211.

¹⁷ Sur cette voie voir B. LEVICK, *Roman Colonies in Southern Asia Minor* (Oxford 1967: ci-dessous 'Levick') 38sq, 211sq; cf. pour son contexte historique W. M. Ramsay, "Colonia Caesarea (Pisidian Antioch) in the Augustan Age," *JRS* 6 (1916) 86sq; French, "Road System," 707. Nous avons repris et corrigé le texte d'un milliaire de cette voie (le no. 6 de la liste de French [727], alors "unpublished"), édité par H. Waldmann, *ZPE* 44 (1981) 99sq; Christol et Drew-Bear, *Tyche* 1 (1986) 51sq avec un fac-similé fig. 2 et une photographie pl. 1 no. 2, mais ni ce texte, ni nos corrections, n'ont été recensées dans *AE*. Ce milliaire a par la suite été republié par French, *Roads* 151 no. 395, sans que cet auteur connaisse nos corrections apportées à l'édition par Waldmann, pas plus d'ailleurs que Rémy, "L'activité des fonctionnaires sénatoriaux dans la province de Galatie au Haut-Empire d'après les inscriptions," *REA* 98 (1990) 91 no. 10. Nous maintenons notre lecture [*Seba*]stem (French: [*Seba*]sten), comme sur le milliaire *CIL* III 6974, cf. 12217.

¹⁸ Cf. Ramsay (*supra* n.17) 102sq; Levick 27, 30-41; Rémy, *Evolution* 21-26.

stratives;¹⁹ mais cette solution paraît, au vu de la documentation, peu vraisemblable, car la Pisidie, à l'époque de cette dynastie, faisait partie d'une vaste province qui associait le Galatie à la Cappadoce,²⁰ comme le démontre aussi, malgré Christian Habicht, un document de Pergame.²¹ Puis, quand

¹⁹ W. M. Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia* I.1 (Oxford 1895) 320, et *supra* n.17) 104, 132; G. E. Bean, "Notes and Inscriptions from Pisidia: Part I," *AnatSt* 9 (1959) 67; un peu plus nuancé: S. Mitchell, "Requisitioned Transport in the Roman Empire: A New Inscription from Pisidia," *JRS* 66 (1976) 113.

²⁰ W. Eck, *Senatoren von Vespasian bis Hadrian: Prosopographische Untersuchungen mit Einschluß der Jahres- und Provinzialfasten der Statthalter* (Munich 1970: ci-dessous 'Eck, *Senatoren*') 2sq, cf. R. K. Sherk, *The Legates of Galatia from Augustus to Diocletian* (Baltimore 1951: ci-dessous 'Sherk') 60-63, et H.-G. Pflaum, "La carrière de Sospes, légat de Galatie," *CRAI* (1953) 307sq (= *Scripta Varia* II: *La Gaule et l'Empire romain* [Paris 1981] 175sq). La *Pisidia* est nommée de façon explicite dans le ressort attribué au gouverneur A. Caesennius Gallus par *CIL* III 312 (*ILS* 268), per A. Caesennium Gallum leg. pr. pr. vias provinciarum Galatiae Cappadociae Ponti Pisidiae Paphlagoniae Lycaoniae Armeniae minoris stravit: cf. Sherk 46sq; *PIR*² C 56 (1966); W. Eck, "Jahres- und Provinzialfasten der senatorischen Statthalter von 69/70 bis 138/139," *Chiron* 12 (1982) 304sq; Thomasson I, col. 265 no. 9; Rémy, *Carrières* 190sq no. 157. Cela est vrai aussi pour L. Antistius Rusticus, *AE* (1925) 126, leg. ... pro pr. provinciarum Capp(adociae) Galat(iae) Ponti Pisid(iae) Paphl(agoniae) Arm(eniae) min(or)is Lyca(oniae): cf. Sherk 51sq; Eck, *Chiron* (1982) 320-32; Thomasson I, col. 266 no. 14; Rémy, *Carrières* 194sq no. 159. La *Pisidia* apparaît aussi dans la définition du ressort du légat adjoint T. Iulius Celsus Polemeanus, *I. Ephesos* VII.2 5102 et 5103 (*ILS* 8971), πρεσβευτῆς ... ἐπαρχειῶν Καππαδοκίας Γαλατίας Πόντου Πισιδίας Παφλαγονίας Ἀρμενίας: cf. Sherk 43-46; *PIR*² I 260 (1966); Eck 3 n.9; Thomasson I col. 265 no. 8; Rémy, *Carrières* 39sq no. 24 et *Fastes* 149. Pour le pluriel *provinciae* ou ἐπαρχεῖαι désignant une seule province romaine voir Drew-Bear et C. Naour, *ANRW* II.18.3 (Berlin 1990) 1974-77.

²¹ En effet, nous rétablirions la restitution [Πισιδί]ας aussi dans l'inscription de Pergame relative à la carrière de C. Iulius Quadratus Bassus. Cette restitution fut adoptée dès l'*editio princeps* par T. Wiegand, *AbhBerl* 1932.5 40 (*AE* [1933] 268), qui a été suivi par bien des auteurs, en particulier par W. Weber, *AbhBerl* 1932.5 77; A. von Premerstein, *SBMünch* 1934.3 15, 22; A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien* (Budapest 1944) 12; Sherk 56; *PIR*² I 508; et enfin par Thomasson I col. 268 no. 18: πρεσβευτῆν καὶ ἀντιστράτηγον Καππαδοκίας Γαλατίας Ἀρμενίας μικρᾶς Πόντου Παφλαγονίας Ἰσαυ[ρίας Πισιδί]ας. Mais par la suite furent proposées d'autres restitutions des lignes qui compartent la définition du ressort provincial de ce sénateur. Celle suggérée par R. Herzog, *SBBerl* 1933 409, 411sq: [Βιθυνί]ας, ne peut être retenue, car elle repose sur une interprétation erronée des données de la géographie administrative de l'Asie Mineure. Aussi celle de C. Habicht, *Pergamon* VIII.3: *Die Inschriften des Asklepieions* (Berlin 1969) 42sq no. 21: [Φρυγί]ας, retenue par Rémy, *Carrières* 202sq no. 163 et *Fastes* 121, doit être écartée par la comparaison stricte avec les formules qui caractérisent le ressort des collègues de ce sénateur que nous venons d'énumérer dans la note précédente (cf. aussi

Trajan défit ce grand territoire, la Pisidie resta attachée à la Galatie.²² Il est donc préférable de dater le transfert de la Pisidie en Lycie-Pamphylie d'une époque plus tardive. Rémy pour sa part propose (*Evolution* 83), d'une façon assez large, la fin du règne d'Hadrien ou le début de celui d'Antonin. Peut-être convient-il de reprendre sa démonstration pour en préciser les conclusions.

Les documents qui permettent d'analyser le transfert de la région pisidienne dans la province de Lycie-Pamphylie sont rares, il est vrai; mais ils sont probants. Ils permettent d'établir l'ampleur des modifications de la géographie administrative et de fixer des repères chronologiques plus ou moins précis. C'est ainsi qu'à Comama, dans une cité du Sud de la Pisidie où aboutissait depuis l'époque augustéenne une branche de la *via Sébasté* construite par le légat Cornutus Aquila, comme le montre la découverte d'une borne milliaire signée de ce gouverneur,²³ se trouve une inscription plus tardive élevée en hommage à l'empereur Antonin le Pieux: elle fut érigée *permissu Q(uinti) Voconi Saxae Fidi, leg(ati) Aug(usti) pr(o) pr(aetore)*.²⁴

Rémy, *Fastes* 120) et qui étaient, comme lui, gouverneurs de l'ensemble cappadocien. En effet, l'objection soulevée par Habicht est frivole: "Tatsächlich ist jedoch vor der erhaltenen Endung nur für 4–5 Buchstaben Platz, so daß [Φρυγί]ας einzusetzen ist." Mais la restitution [Πισιδί]ας n'a que six lettres, dont trois *iota*! Sur ce genre de fausse acribie voir J. et L. Robert, *Bull. épigr.* 1949 no. 51, p.111, etc.

²² Cf. Eck 10sq, corrigé pour ce qui concerne L. Caesennius Sospes en *Chiron* (1982) 321 n.161, mais selon nous à tort; Rémy, *Evolution* 67sq. La *Pisidia* est alors explicitement mentionnée dans le ressort administratif attribué à L. Caesennius Sospes (*CIL* 291=6818; *ILS* 1017), *leg. Aug. pro pr. provinc. Gal(atiae) Pisid(iae) Phryg(iae) Lyc(aoniae) Isaur(iae) Paphlag(oniae) Ponti Galat(ici) Ponti Polemoniani Arm(eniae)*: cf. Thomasson I col. 256 no. 18; Rémy, *Carrières* 145sq no. 108, dans celle d'un légat anonyme (*CIL* III 819), *leg. Aug. pro pr. provinc. Galat(iae) Phryg(iae) Pisidi(ae) Lycaon(iae) Paphlag(oniae)*: cf. Eck, *Chiron* (1982) 357sq; Thomasson I col. 256 no. 20; Rémy, *Carrières* 147sq no. 109, et dans celle de L. Cossonius Gallus Vecilius Crispinus Mansuanus Marcellinus Numisius Sabinus (*CIL* III 6813), *leg. Aug. pro pr. provinciae Galatiae, Pisidiae Paphlagoniae*: cf. *PIR*² G 71; Eck, *Chiron* (1982) 354 n.292, 361; Thomasson I col. 256 no. 19; Rémy, *Carrières* 84–87 no. 65, 149.

²³ *CIL* III 6974 (French, *Roads* II.1 110 no. 292).

²⁴ *CIL* III 6885 avec les observations de Ramsay (*supra* n.17) 132.

Or ce personnage est connu par d'autres documents comme gouverneur de Lycie-Pamphylie vers 144–147 ap. J.-C.²⁵

D'autre part, à Sagalassos, c'est-à-dire dans une partie nettement septentrionale de la Pisidie, est attesté un gouverneur du nom de [- - -] Πρόκλος,²⁶ que l'on a proposé d'identifier soit à Cn. Arrius Cornelius Proculus, légat de Lycie-Pamphylie en 139–140,²⁷ soit à [Iul]ius Pro[culus], légat de la même province en 152 ap. J.-C.²⁸ C'est sur ces fondements que Rémy plaçait ce changement de géographie administrative dans l'intervalle que nous avons évoqué ci-dessous. Quoi qu'il en soit du Πρόκλος connu à Sagalassos, la date du gouvernement de Q. Voconius Saxa Fidus, vers 144–147, constitue un *terminus ante quem* pour fixer ce remaniement administratif de façon solide.²⁹ Mais comme on le verra par la suite, d'autres éléments permettront de préciser cette date.

Encore faudrait-il déterminer exactement quelle fut la nouvelle frontière de la Lycie-Pamphylie, désormais nettement étendue vers le Nord. Incontestablement la région d'Antioche, sur le versant méridional, du massif du Sultan Dag, demeura toujours sous l'autorité du légat de Galatie, bien avant de devenir, avec les réformes d'époque tétrarchique, le métropole de la *Pisidia* du Bas Empire (Levick 175 n.1): c'est pourquoi, à la fin du II^e siècle, le sénateur L. Fabius Clio put y recevoir un hommage officiel.³⁰ Mais l'inscription de Sagalassos, s'il convenait d'y trouver mention d'un gouverneur de Lycie-Pamphylie, serait un document très précieux, parce qu'elle montrerait que la frontière avait été nettement déplacée vers

²⁵ Thomasson I 30 (Lycia-Pamphylia) col. 281 no. 31; Rémy, *Carrières* 52sqq no. 35, 304. Les autres inscriptions concernant ce gouverneur proviennent de Phasélis, Rhodiapolis, Cyaneae et Pergé (voir Rémy cette note).

²⁶ K. Lanckoronski, *Städte Pamphyliens und Pisidiens* II (Vienne 1892) 226 no. 200 (*JGR* III 342).

²⁷ Rémy, *Evolution* 83 et *Carrières* 302sq no. 248; Thomasson I no. 28.

²⁸ Thomasson I col. 282 no. 34; Rémy, *Carrières* 305 no. 253.

²⁹ Ce fait avait déjà été mis en valeur par Ramsay (*supra* n.17), puis par Mitchell (*supra* n.19) 113 avec n.7 (où cet auteur se réfère aussi à Ptolémée, mais sans apprécier pleinement la portée du témoignage fourni par cet auteur, comme nous allons le voir).

³⁰ Ramsay, *JRS* 14 (1924) 185 (*AE* [1926] 79). Sur ce gouverneur cf. Rémy, *Carrières* 104–07 no. 77, 157, avec une erreur de référence sur ce texte à 105 no. 6 qui provient de M. Corbier, *L'aerarium Saturni et l'aerarium militare* (Rome 1974) 411.

l'intérieur de l'Anatolie. Toutefois, on pourrait objecter que les renseignements qu'elle apporte ne sont pas incontestables.

En effet, se posent à présent les questions suivantes à propos de l'évolution de la géographie administrative de cette région de l'Anatolie au II^e siècle de notre ère: quand les remaniements mentionnés ci-dessus eurent-ils lieu, et quelles étaient les limites précises des ensembles administratifs concernés, avant et après?³¹ Cette dernière question est d'une importance fondamentale, car nous sommes, comme on va le voir, aux confins de l'Asie, de la Galatie et de la Lycie-Pamphylie. Déterminer avec précision quelle était la fonction administrative de D. Fonteius Fronto, dont le nom apparaît sur ce milliaire de la *via Sébasté*, se place donc au premier plan des problèmes à résoudre. Car si l'on suit l'opinion généralement admise jusqu'ici, cette partie de la Galatie augustéenne serait passée dans la province d'Asie, et non dans celle de Lycie-Pamphylie.

Un document essentiel pour cette question vient d'être publié.³² Il s'agit d'un milliaire de Tepecik, village turc sur la rive occidentale du Lac de Burdur, érigé sous Septime Sévère, Caracalla et Géta, à l'initiative du proconsul C. Sulpicius Justus Dryantianus. Ce sénateur était déjà connu comme gouverneur de Lycie-Pamphylie à cette époque.³³ Le nouveau milliaire non seulement fournit une date plus exacte pour son exercice de cette fonction, mais il montre aussi que les réparations de la *via Sébasté* étaient,³⁴ dans ce secteur, du ressort du proconsul de la Lycie-Pamphylie, et donc que cette province s'enfonçait

³¹ Le carte de S. Mitchell, "Population and the Land in Roman Galatia," *ANRW* II.7.2 (Berlin 1980) en face de p.1056, est ambiguë sur ce point.

³² D. H. French, "Sites and Inscriptions from Phrygia, Pisidia and Pamphylia," *EpigAnat* 17 (1991) 55sq.

³³ Rémy, *Carrières* 318sq no. 269: "premières années de Septime Sévère." Désormais on le datera exactement de 197/8 ou de 198/9, plutôt de la première période si l'on admet qu'à ce moment-là, en Galatie, L. Petronius Verus (Rémy, *Carrières* 157f no. 122) commença les travaux de restauration de routes qui furent poursuivis en 198, après sa mort, par C. Atticus Norbanus Strabo (Rémy 158 no. 123). Sur le premier de ces gouverneurs voir déjà Christol et X. Lorient, "Le Pontus et ses gouverneurs dans le second tiers de III^e siècle," dans B. Rémy, éd., *Recherches épigraphiques: documents relatifs à l'histoire des institutions et de l'administration de l'Empire romain* (Saint-Etienne 1986) 15.

³⁴ Cette réparation s'insère dans les grandes opérations de réfection de routes qui eurent lieu en 198 ap. J.-C. dans le plupart des provinces de l'Asie Mineure, comme nous le montrerons prochainement par ailleurs. Voir déjà Christol et Drew-Bear, *Un castellum romain près d'Apamée de Phrygie* (= *DenkschrWien* 189 [1987]) 37.

nettement au cœur de l'Anatolie.³⁵ Si cette situation, que l'on découvre au début de l'époque sévérienne, remonte aux remaniements dont nous avons parlé plus haut, la cité de Sagalassos, dont le territoire se trouvait au Sud-Est du Lac de Burdur, faisait elle aussi nécessairement partie de la Lycie-Pamphylie.³⁶

Or les documents qu'il faut rapprocher de ce milliaire à Tepecik proviennent du territoire de Sagalassos et des environs de Pergé respectivement. L'un d'entre eux, qui se trouve dans le voisinage immédiat de l'inscription de D. Fonteius Fronto, comporte les noms de Marc-Aurèle et L. Verus, au datif, suivis de la mention de la ville de Sagalassos. Ce texte fut publié pour la première fois par Ramsay (avec la provenance: "Yari-Keuï"),³⁷ et de nouveau dans *IGR* III 332 (avec l'indication de provenance: "Yari-Keuï," qui est un village voisin). Ramsay y

³⁵ Cette observation sur la frontière Nord-Ouest de la province de Lycie-Pamphylie, reprenant celle de l'ancienne province de Galatie vis-à-vis de la province d'Asie, peut être rapprochée des inscriptions à Düğer et à Yarı Köy de l'époque de Néron établissant une délimitation entre le territoire de Sagalassos et un domaine impérial englobant le village de Tymbrianassos, effectuée par les soins du légat de Galatie Q. Petronius Ueber et du procurateur Pupius Praesens: G. Bean, *AnatSt* 9 (1959) 85-88 no. 30; L. Robert, *Hellenica* XI-XII (Paris 1960) 596. Ainsi la région juste à l'Ouest de la *via Sébasté*, entre le Sud du Lac de Burdur et Cormasa, faisait elle aussi partie de la province de Lycie-Pamphylie. Il faut considérer aussi qu'appartient au même ressort provincial Takina au Sud-Ouest du Lac de Burdur, dont provient une inscription publiée par S. Şahin et French, "Ein Dokument aus Takina," *EpigAnat* 10 (1987) 133-42 (malgré toute son importance, ce texte n'a malheureusement pas été repris dans *AE*). Si Takina se trouvait en Lycie-Pamphylie, tous les problèmes relatifs au rang de proconsul que revêtait Gavius Tranquillus et qu'aurait revêtu M. Iulius Concessus Aemilianus disparaissent ou trouvent leur solution.

³⁶ French (*supra* n.32: 56) fait passer la frontière le long des montagnes de Söğüt et Barla, au Nord-Ouest et au Nord-Est du Lac de Burdur, suivant W. M. Calder et G. Bean, *A Classical Map of Asia Minor* (Londres 1958); mais French a tort d'écrire que "the boundary of the province Galatia has, in the past, been drawn along the same mountainous line," car Bean lui-même (*supra* n.35: 81 n.30) écrivait que "Burdur Lake formed the boundary," suivant expressément Ramsay, *The Historical Geography of Asia Minor* (Londres 1890) 57: "this view is unsatisfactory, as implying that a military road of the Province Galatia ran through a part of the Province Asia; but I am still unable to see any other way in which the [distance indiquée sur un milliaire de la *via Sébasté*] can be explained." D'autre part, French (cette note) a aussi tort de considérer que les villes au Sud de cette ligne se trouvaient dans la province de Lycie-Pamphylie déjà depuis le règne de Claude: voir *supra* nn.20sqq.

³⁷ Ramsay (*supra* n.19) I.1 336 no. 166 d'après sa propre copie.

voyait une “dédicace,” indication reprise par la suite, en particulier par Mitchell,³⁸ de sorte que ce texte échappa au catalogue des milliaires recensés par French.³⁹ La redécouverte de l’inscription, dont nous traiterons ailleurs,⁴⁰ permet, outre la révision du texte, de la décrire comme un “milliaire-dédicace.”⁴¹ En effet, il s’agit d’une pierre cylindrique de forme caractéristique, qui ne peut être assimilée à une base en forme de colonne qui aurait supporté des statues des empereurs nommés. Il ne diffère pas des autres milliaires qui, provenant de cette région, mentionnant la cité de Sagalassos, mais qui sont plus tardifs.⁴²

De plus, l’emplacement de cette pierre, à Yazı Köy exactement, en un lieu assez éloigné de la cité de Sagalassos, exclut qu’il s’agisse d’un hommage public banal. Elle se trouve en effet dans la partie occidentale du territoire de la cité, là où celui-ci était traversé par la *via Sébasté*, jalonnée de milliaires, dont celui de Boğaziçi au nom de Cornutus Aquila (ci-dessus n.16) qui appartient à la période de sa construction. Nous savons par le

³⁸ Mitchell (*supra* n.19) 118 n.56: “statue base.”

³⁹ *Roads* 102 no. 268. Cependant French l’a republié: “Road Terminus-Stones,” dans N. Başgelen et M. Lugal, édd., *Festschrift für Jale İnan* (Istanbul 1989) 26, en hésitant toujours sur la définition du document.

⁴⁰ “Milliaires d’Asie Mineure,” à paraître dans *De Anatolia Antiqua* 2 (1992).

⁴¹ Pour cette définition voir P. Salama, “Les bornes milliaires de Djemila-Cuicul et leur intérêt pour l’histoire de la ville,” *RAfr* 95 (1951) 236sq, 264–68, qui met en valeur la transformation des textes des milliaires, qui sont de plus en plus orientés, à partir de l’époque sévérienne, vers l’éloge du prince ou de la famille impériale. En Asie Mineure, la série importante des bornes érigées dans la Galatie le long de la grande route qui reliait le Bosphore à la Cilicie est rédigée en l’honneur d’Hadrien, mais le formulaire conserve de nombreux éléments traditionnels qui caractérisaient les milliaires plus anciens: la mention du gouverneur (*per A. Larcium Macedonem*), l’indication de la distance dans les deux langues, et surtout le texte en latin (voir le série chez French, *Roads* I nos. 35a, 38, 39c, j, k, l, 43b, 47a, 48a). Ce milliaire de la cité de Sagalassos est donc un repère important dans l’évolution vers le milliaire-dédicace, dont on a un bel exemple à Laodicée “de Lycaonie” pour Julien: voir Christol et Drew-Bear, *Tyche* 1 (1986) 53sq (ici encore, le texte du milliaire ressemble par sa rédaction tellement à une inscription honorifique, que celle gravée pour Julien sur un grand autel à Nacoleia édité *loc. cit.* avait justement été prise par J. Arce pour le texte d’un milliaire).

⁴² Par exemple: A. H. Smith, *JHS* 8 (1887) 230sq no. 11 (identifié dans *IGR* III 336 comme une borne du territoire de Sagalassos); ce texte, qui comporte les noms de Dioclétien et de ses co-empereurs au datif, fut considéré comme un milliaire par French, *Roads* II.1 105 no. 275, mais comme une base de statue par Mitchell (*supra* n.19) 118 n.56.

texte de l'édit du légat Sex. Sotidius Strabo Libuscidianus que la responsabilité des transports publics pesait sur la cité de Sagalassos: il lui était certes possible d'utiliser les concours de ressortissants d'autres bourgs ou villages sur le parcours, mais sans modifier le rôle essentiel attribué à cette collectivité: *praestare autem debebunt vehicula usque Cormasa et Conanan*, dit-on des habitants de Sagalassos à la ligne 13 de l'édit. En fait, la *via Sébasté* passait sur la rive occidentale du Lac de Burdur,⁴³ par Lysinia, Ilyas et Baris, où l'exécution des prestations incombait encore à Sagalassos.

Quoi qu'il en soit, le texte de ce milliaire-dédicace au datif présente trop de ressemblances avec le milliaire de D. Fonteius Fronto pour en être dissocié: en effet, dans ce texte aussi Marc-Aurèle et Lucius Verus portent tous deux le titre *Armeniacus*, ce qui en fait des documents contemporains. L'inscription de Yazı Köy entre donc parfaitement dans ce contexte de réparation de routes: c'est d'un milliaire qu'elle a la forme. Mais par sa position, plus au Nord que Boğaziçi, au point où la grande route quittait la rive du Lac de Burdur, comme par son côté honorifique, ne marquait-elle pas, pour souligner le prestige de Sagalassos, l'entrée de cette voie de première importance dans le territoire de la cité? Ici la *via Sébasté* se trouvait à l'époque julio-claudienne dans le ressort administratif du légat de Galatie, puis elle passa, avec le territoire de Sagalassos, sous l'autorité du gouverneur de Lycie-Pamphylie. A l'époque de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, la province étant entre les mains du Sénat, ce gouverneur était un proconsul.⁴⁴ Rien ne

⁴³ Bean (*supra* n.35) 80sq, suivi par Levick 39 n.4, se demandait si la route principale ne passait pas sur la rive orientale du lac, et si les milliaires repérés autour d'Ilyas n'appartenaient pas à un embranchement. Mais on n'a pas trouvé de milliaires sur la rive orientale, et la *via Sébasté* empruntait donc la rive opposée. Le chiffre d'un mille qu'on trouve comme indication de distance sur un milliaire d'Ilyas (French, *Roads* II.1 no. 281), avancé comme soutien principal de son hypothèse par Bean (*cf.* Levick cette note: "the low figures of the Ilyas milestones cannot relate to a through road"), ne constitue pas un argument contraignant.

⁴⁴ Cette question figure parmi les sujets d'histoire administrative provinciale qui ont suscité de nombreux débats, à partir de Dion Cassius 69.14.4 (Boissevain III 234, d'après les *Excerpta Valesiana* 296), passage dont l'interprétation a varié parce que la documentation épigraphique n'apportait pas de concours décisif. C. G. Brandis, "Studien zur römische Verwaltungsgeschichte 1: Wann wurde Pontus et Bithynia kaiserliche Provinz?" *Hermes* 31 (1896) 161sq, avait déjà soutenu que le changement administratif du statut de la Lycie-Pamphylie s'était produit sous Marc-Aurèle lors de la

s'oppose donc à considérer D. Fronteius Fronto, non comme un proconsul d'Asie, mais comme un proconsul de Lycie-Pamphylie. On devait donc se trouver ici, après que les remaniements administratifs eurent lieu au II^e siècle, sur le territoire de la Lycie-Pamphylie, puisque l'on est toujours dans le territoire de Sagalassos, et non en Asie.

L'autre texte comparable nous maintient encore en Lycie-Pamphylie, puisqu'il s'agit d'un milliaire découvert à proximité de Pergé. Il fut publié d'abord par R. Heberdey et A. Wilhelm,⁴⁵ avant de trouver place dans le *Corpus des inscriptions latines*, puis dans des publications récentes:⁴⁶

- Imp(erator) Caesar M(arcus)
Aurelius Antonin-
us Aug. [Ar]meniac[us]
- 4 [p(ontifex) m(aximus)] tr(ibunicia) pot(estate) XIX imp(era-
tor) II
co(n)s(ul) III et
[Imp(erator)] Caesar L. Aurelius
[V]erus Aug(ustus) Armeni-
- 8 [a]cus tr(ibunicia) pot(estate) V imp(erator) II
co(n)s(ul) II proco(n)s(ul)

Ce texte ressemble presque en tout point au milliaire de Boğaziçi que nous venons de commenter: mêmes éléments du comput impérial, donc même date fournie par le comput

prise en charge par ce prince de la province de Pont-Bithynie; mais il s'était heurté à des objections: voir l'état de la question chez D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor* (Princeton 1950) II 1532sq, qui place (I 663sq) bien plus tard que 164 l'attribution au Sénat de la Lycie-Pamphylie. Magie fut suivie par G. Clemente, "La presunta politica di scambio dei governi provinciale fra imperatore e senato nel I et II secolo," *PP* 20 (1965) 195-206. Le débat a été relancé par A. Birley et G. Molisani (n.48 *infra*), avant que les inscriptions d'Arycanda relatives à Ti. Iulius Frugi ne viennent régler la question (*cf.* n.49). Mais Thomasson I col. 282sq, après avoir hésité, en restait à l'opinion dominante; voir toutefois III col. 40.

⁴⁵ Au village de Solak, trois-quarts d'heure à l'Est de Pergé: "Reisen in Kilikien und Sud-Phrygien," *DenkschrWien* 44.6 (1896) 133 no. 221.

⁴⁶ *CIL* III *Suppl.* 13626 (French, *Roads* II.1 74 no.194); R. Merkelbach et Şahin, "Die publizierte Inschriften von Perge," *AnatEpig* 11 (1988) 134 no. 60 (d'après *CIL* cette note), qui pêchent par omission à la ligne 4 en négligeant la restitution [*P(ontifex) M(aximus)*], pourtant nécessaire. Le texte doit vraisemblablement être incomplet en bas.

tribunicien (10 XII 164-9 XII 165); même mention pour les deux princes du titre *Armeniacus*, à l'exclusion de tout autre. Seules différences (qui révèlent une rédaction plus exacte): l'absence pour Lucius Verus du titre de *pontifex maximus*, qui est irrégulier dans le texte de Boğaziçi, et la présence pour ce prince du titre de *proconsul*, qui aurait dû figurer dans l'autre milliaire aussi, car depuis le principat de Trajan, quand le prince se trouve hors de la Ville, il reçoit ce titre.⁴⁷ De toute façon, ces deux documents, rapprochés, s'expliquent au mieux parce qu'ils appartiennent à la même série de travaux, dans une même province, et émanent d'une seule autorité, son gouverneur. Ce sont d'ailleurs les deux seuls milliaires (trois s'il faut rajouter la borne de Yazı Köy, dont l'aspect est un peu différent) faisant connaître en Asie Mineure des travaux décidés par Marc-Aurèle et Lucius Verus. L'indispensable rapprochement renforce aussi la conviction que les travaux attestés sur la *via Sébasté* s'inséraient bien dans le contexte provincial de la Lycie-Pamphylie.

Première conclusion: on déplacera donc D. Fonteius Fronto de l'Asie en Lycie-Pamphylie. Il s'y trouvait en 165 ap. J.-C., et prend donc place parmi les premiers gouverneurs de cette province quand elle passa entre les mains du Sénat.⁴⁸ A vrai dire, puisque le proconsulat de Ti. Iulius Frugi⁴⁹ ne peut être daté que de façon vague entre 161 et 169, le témoignage qu'apporte l'inscription de D. Fonteius Fronto devient inestimable, car il fournit le *terminus ante quem* le plus solide sur le passage de la province de la part du prince dans celle du Sénat.

Cette conclusion oblige d'abord à modifier l'interprétation de la carrière du personnage. En 165 ap. J.-C. nous n'avons plus

⁴⁷ Dion 53.17; Mommsen (*supra* n.5) 38sq, 48sq; en dernier lieu A. Magioncalda, *Lo sviluppo della titolatura imperiale da Augusto a Giustiniano attraverso le testimonianze epigrafiche* (Turin 1991) 47sq. On ajoutera aux sources habituellement citées: Roxan (*supra* n.4) 84sq no.64.

⁴⁸ Rémy, *Evolution* 93sq, suivant les intuitions de Birley (*supra* n.7) 174sq, 189sq, 266 et de R. Molisani, "Il governo della Licia-Panfilia nell'età di Marco Aurelio," *RivFil* 105 (1977) 166-78.

⁴⁹ TAM II 786, III 787 avec un nouveau fragment: S. Şahin, "Ti. Iulius Frugi, Proconsul von Lycia-Pamphylia unter Mark Aurel und Verus, Abgrenzung des Stadtgebiets von Arykanda," *EpigAnat* 3 (1984) 39-47, d'où *Bull. épigr.* (1984) 449 et *SEG* 34 (1989) 1309. Ce sénateur est appelé ὁ κράτιστος ἀνθύπατος: cf. Rémy, *Carrières* 75sq no. 57, 312; Thomasson I 30 (Lycia et Pamphylia) col. 60 no. 60, III col. 40; P. M. M. Leunissen, "Direct Promotions from Proconsul to Consul under the Principate," *ZPE* 89 (1991) 242sq.

affaire à un consulaire chevronné, mais à un sénateur qui attendait de revêtir le consulat, puisque le proconsulat de Lycie-Pamphylie devait conduire, à plus ou moins brève échéance, à la plus élevée des magistratures.⁵⁰ Peut-être y parvint-il autour de 170 ap. J.-C., après l'exercice d'une ou deux autres fonctions. Vraisemblablement *homo novus*, il devait alors atteindre la quarantaine. Mais nous échappent l'essentiel de sa carrière et surtout son destin ultérieur.

On maintiendra le rapprochement établi entre ce sénateur et D. Fonteius Frontinianus L. Stertinus Rufinus (*PIR*² F472), connu comme légat de la légion *III Augusta* par de nombreux documents qui s'échelonnent sur la fin du règne d'Antonin le Pieux et le début de celui de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, et qui fut consul suffect vraisemblablement en 162.⁵¹ Ce dernier était le frère aîné de notre proconsul. Son épouse s'appelait Numisia Celerina, et une fille issue de l'union serait Fonteia Celerina.⁵² Rattachée aux Fonteii et aux Numisii, sans que l'on puisse en dire davantage, serait Numisia Fonteia Vera.⁵³ En revanche, Fonteia Frontina⁵⁴ devait plutôt appartenir à la descendance de D. Fonteius Fronto. Malheureusement, il y a un intervalle considérable entre son époque et celle de cette dame, membre de l'ordre sénatorial, épouse du consul ordinaire de 245 ap. J.-C.⁵⁵

⁵⁰ Rémy, *Fastes* 200sq; mais les observations de cet auteur sur d'éventuelles promotions directes du proconsulat de Lycie-Pamphylie au consulat pourraient être nuancées: voir Leunissen (*supra* n.49) 217-60 avec les listes récapitulatives aux 250sq.

⁵¹ Alföldy 104, 176sq, 248, 275sq, 379: en 162 ou 163 selon Degrassi 46 et *PIR*² F 472. Voir aussi Thomasson, *ZPE* 52 (1983) 125sq.

⁵² Numisia: *PIR*² N 216, cf. F 472; M.-T. RAEPSAET CHARLIER, *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial (I^{er}-II^e siècles)* (Bruxelles 1987: ci-dessous 'Raepsaet-Charlier') 479 no. 579. Elle accompagna en province son mari: cf. Raepsaet-Charlier, *Historia* 31 (1982) 68. Fonteia: *PIR*² F 477, d'après *CIL* IX 1581; Raepsaet-Charlier 336sq no. 387.

⁵³ *PIR*² N 217, d'après *AE* (1937) 164 ("fortasse filia vel potius neptis D. Fonteii Frontiniani ... et Numisiae Celerinae uxoris"); mais Raepsaet-Charlier 479 no. 580 est plus nuancée: "sans doute apparentée à Numisia Celerina, n° 579", cf. II stemma 34.

⁵⁴ *PIR*² F 478 ("filia fortasse"); mais voir à présent Raepsaet-Charlier II stemma 34.

⁵⁵ Sur ce sénateur, sa famille et ses relations familiales voir L. Bivona, "Note sulla gens Maesia nella Sicilia occidentale," *Φιλίας Χάριν. Miscellanea di studi classici in onore di Eugenio Manni* I (Rome 1980) 233-42; M. G. Granino Cecere, "Iulii Aspri e Maesii Titiani in un documento epigrafico dell'*ager Tusculanus*," *MEFRA* 102 (1990) 139-57 avec le stemma à 157.

Deuxième conclusion: puisque les renseignements d'ordre topographique qui viennent d'être acquis sont probants pour définir l'extension en ce secteur de la Lycie-Pamphylie, ainsi augmentée d'une grande de la Pisidie, et qu'ils montrent que vraisemblablement toute la région que l'on vient de parcourir autour de Lac de Burdur avait été transférée en cette province au plus tard avant le proconsulat de Q. Voconius Saxa Fidus, sous Antonin le Pieux, n'est-il pas possible d'aller plus loin encore, grâce à Ptolémée dont le témoignage, même connu, n'a pas toujours été considéré comme une source de premier ordre? Certes cet auteur a pu commettre des erreurs ou des bévues, mais ce qui est acquis désormais grâce à l'épigraphie devrait permettre d'en dégager quelques renseignements solides.

Certes la mention de Sagalassos en Lycie (*Géogr.* 5.3.6) surprendra. Mais plus loin, quand ce auteur passe à la Pamphylie, parmi les cités sises à l'intérieur de cette province il compte dans la part de Phrygie et de Pisidie (5.5.4sq): Séleucie de Pisidie, Antioche, Baris, Conana, Lysinia et Cormasa. Par ailleurs, dans sa description de la Galatie (5.4.11) il met en cette province Apollonia, Antiochede Pisidie, Amblada et Néapolis. A l'exception de l'énigmatique Antioche, les données de Ptolémée concordent avec les renseignements que nous apportent les milliaires, celui de Septime Sévère à Tepecik, le plus septentrional, et ceux de Marc-Aurèle et de Lucius Verus à Boğaziçi et à Yazı Köy, le plus occidentaux. Quand Ptolémée écrivait, le partage de la Pisidie avait été effectué. Or si l'on se fie à l'une des datations proposées depuis longtemps pour son ouvrage géographique, vers la troisième décennie du deuxième siècle de notre ère,⁵⁶ nous aurions ainsi un *terminus ante quem* approximatif pour dater ces mesures administratives. C'est aussi le moment où, en 134 peut-être, se déroula la mission de C. Julius Severus dans le Pont-Bithynie.⁵⁷ De plus, en 135 fut

⁵⁶ Voir les conclusions d' O. Stein, *Philologus* 81 (1926) 121sq, fondées sur des considérations que nous ne pouvons juger, pas plus que celles, parfois divergentes, des autres érudites qui ont traité de ces questions (voir la note 59).

⁵⁷ Sur ce personnage voir en dernier lieu Rémy, *Carrières* 50sq no. 34, qui rapproche (344) à juste titre les responsabilités de Severus en Pont-Bithynie de celles exercées par P. Pactumeius Clemens à la même époque en Syrie. Mais c'est antérieurement que C. Julius Severus avait procédé au bornage de la frontière entre Dorylée et Nicée, bornage entre deux cités mais aussi entre deux provinces: cf. H.-G. Pflaum, "Légats impériaux à l'intérieur des provinces sénatoriales," *Hommage à Albert Grenier* (Bruxelles 1962) 1232-42. Rémy

posée, à l'initiative des citoyens d'Apollonia, le borne qui séparait cette cité de la ville d'Apamée, et qui séparait aussi la Galatie de l'Asie.⁵⁸ Avec le rapprochement de tous ces témoignages nous avons peut-être suffisamment de renseignements pour serrer un peu plus la date de ces remaniements administratifs en Pisidie, dont Hadrien serait responsable. Toutefois cette conclusion demeure hypothétique à cause du doute qui existe à propos de la manière de rédaction de l'ouvrage géographique de Ptolémée, et qui laisse incertaine la date de la version que nous possédons.⁵⁹ Quoi qu'il en soit de ce problème, on doit admettre que Ptolémée fournit une description correcte des confins de l'Asie, la Galatie et la Lycie-Pamphylie.⁶⁰

LA SORBONNE

LA CENTRE NATIONALE DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES, LYON

Mars, 1992

pour sa part (51), tout en conservant la date et l'explication proposées par Pflaum, estime que "Severus a, sur l'ordre d'Hadrien, procéda à bornage des territoires des cités de Dorylaeum et d'une autre cité, Nicée ou plutôt Midaeum," citant W. Eck: or Midaeum était une petite cité de la Phrygie du Nord, dont il n'est sûrement pas question ici. Sur la frontière entre la Phrygie (et donc l'Asie) et la Bithynie voir Drew-Bear et Naour (*supra* n.20) 1953sq, et spécialement sur cette mission de C. Julius Severus voir Christol et Drew-Bear, *JSav* (1991) 204sq n.19.

⁵⁸ *IGR* III 324; Christol et Drew-Bear (*supra* n.34) 13-18.

⁵⁹ D'après K. Ziegler, "Klaudios Ptolemaios," *RE* 23.2 (1959) 1788-91, Ptolémée, qui vécut jusque sous Marc Aurèle, travaillait à une deuxième édition de son ouvrage géographique lors de sa mort; mais la première édition avait déjà été publiée plus tôt dans sa carrière (sur la double tradition manuscrite de cet ouvrage cf. F. Lasserre dans *Kl. Pauly* 4 [1972] 1231sq avec la bibliographie).

⁶⁰ Il semble donc que les données de cet auteur sur la Lycie valent finalement mieux que le jugement qu'en formait L. Robert, *Hellenica* X (Paris 1955) 209 n.o, à propos justement de cette province: "Certainement, d'ailleurs, les listes de Ptolémée ne sont pas administratives; elles ont, à l'occasion, un caractère historique et, pour ainsi dire, littéraire."

- 397, l. 20: revête. Corr.: revêtu
n.2: 0, 329. Corr.: 0,39.
- 398, l. 20: route. D. Fonteius... :
Corr.: route, D. Fonteius...
- 400 n.12: on sans hésiter. Corr.: non
sans hésiter.
- 401 n.14 (cont.): nn. 53, 57, 58. Corr.:
44, 48, 49.
n.17, l. 9: recensées. Corr.: recensés.
- 402, l.3: associait le. Corr.: la.
n.19: Requisitioned. Corr.:
requisitioned.
n.21, l.11: ne peut être. Corr.: être
- 403 n.22, l.1: en. Corr.: dans; l.4: *CIL*
291. Corr.: *CIL* III 291; l.7: *CIL* III
819. Corr.: *CIL* III 6819.
- 404, l.10: ci-dessous. Corr.: ci-dessus.
l.14: d'autre. Corr.: d'autres.
l.19: Dag. Corr.: Dağ.
l.21: le métropole. Corr.: la
métropole.
l.23: Clio. Corr.: Cilo.
l.25: convenient. Corr.: convient.
- 405 n.31: Le carte. Corr.: La carte.
n.33, l.5: Atticus. Corr.: Atticius.
- 406, l.13: Yari. Corr.: Yazı.
n.35, l.15: Pamphyle. Corr.:
Pamphylië.
n.36, l.1: le frontière. Corr.: la
frontière; l.10: *vie*. Corr.: *via*.
- 407 n.39 lire: Il manque en effect
dans *Roads* 102 n° 268.
n.42 ajouter: Pour A. H. M. Jones,
The Cities of the Eastern Roman
*Provinces*² (Oxford 1971) 142, c'est
une "dédicace."
- 408, l.2: reponsabilité. Corr.:
responsabilité
l.7: Sagalassos. Corr.: Sagalassos.
l.19: côte. Corr.: côté.
n.43, l.5: chiffe. Corr.: chiffre.
n.44, l.5: römische. Corr.:
römischen; l.8: sour. Corr.: sous.
- 409 n.44 (cont.) l.4: suivie. Corr.:
suivi; l.6: imporatore. Corr.:
imperatore; l.7: inscription. Corr.:
inscriptions.
- 410 n.47: *epirafiche*. Corr.:
epigrafiche.
n.49: *TAM* ... III 787. Corr.: II 787.
- 411, l.10: Fronteius. Corr.: Fonteius.
- 412, l.4 lire: grande partie de la
Pisidie.
l.10: toujours. Corr.: toujours; l.16: ce
auteur. Corr.: cet auteur.
n.56: érudites. Corr.: érudits.
- 413, l.1: le borne. Corr.: la borne.
n.57 (cont.) l.2 lire: à un bornage.
n.59: manuscrite. Corr.:
manuscrite.
- 413 lire: Université de Paris I
(Panthéon-Sorbonne)
Centre National de la Recherche
Scientifique, Lyon.